

Location de la salle des fêtes

Les réservations se font auprès de Madame Françoise Guilbault qui assure la visite et l'état des lieux. Vous pouvez la joindre au 0549257666 du lundi au vendredi avant 20h30.

Toute réservation sera effective à compter du versement de la caution par chèque (libellé à l'ordre du Trésor Public), de l'acceptation du règlement d'utilisation et de sécurité qui vous sera remis (on peut le consulter en mairie ou sur le site internet de la commune (www.germond-rouvre.fr) ou auprès de Mme Guilbault) et de la présentation d'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Une option de réservation déposée sera forclosée au terme d'un délai de 15 jours si elle n'est pas confirmée.

La caution est fixée à 500 € (sauf collectivités). Si la salle réservée n'a pas été utilisée, le remboursement de la caution se fera sous justificatif de cas de force majeure.

- Le règlement de la location se fait à la prise de possession des lieux.
- Utilisation de l'office ou de la cuisine seul(e) :
 - office : facturation 15 €
 - cuisine : facturation 65 €

Tarifs de la location de la salle avec office et hall :

- Associations de la commune

DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL : la journée = 120 €

DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE : la journée = 95 €

Gratuité 2 fois / an (couverts compris).

- Autres associations

DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL : la journée = 185 €

DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE : la journée = 160 €

Sur demande auprès de la mairie, des associations cantonales pourraient bénéficier d'une gratuité 1fois l'an (couverts compris).

- Particuliers résidant dans la commune

DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL : - la journée = 150 €

- 2 jours consécutifs = 235 €

DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE : - la journée = 125 €

- 2 jours consécutifs = 185 €

- Particuliers extérieurs à la commune

DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL : - la journée = 255 €

- 2 jours consécutifs = 330 €

DU 16 AVRIL AU 14 OCTOBRE : - la journée = 230 €

- 2 jours consécutifs = 280 €

- Facturations diverses

- cuisine = 65 €

- couvert complet = 0,30 €

- couvert seul = 0,20 €

- verre seul ou tasse = 0,10 €

- vaisselle diverse = 0,50 € l'unité

- manquant ou cassé = 1,50 € l'unité

- détérioration facturée sur constat et au temps passé, nettoyage par la commune = 100 €

- tri des déchets par les employés municipaux : 100 € facturés en échange de la caution.

Location de la salle dite «La Communale»

La location de la salle est attribuée prioritairement aux associations et aux personnes résidant dans la commune.

Toute réservation sera effective à compter du versement de la caution par chèque (libellé à l'ordre du Trésor Public) et de l'acceptation du règlement intérieur. La caution est restituée après état des lieux, ou acquittement de la facturation d'une éventuelle détérioration.

Tarifs

La caution est fixée à 200 € (sauf collectivités).

- Associations siégeant dans la commune ou groupes d'habitants pour réunion, pique-nique de quartier : gratuit
- Particuliers de la commune ou des communes avoisinantes : 30 € ou 50€ avec chauffage
- Associations extérieures à la commune : 30 € ou 50€ avec chauffage
- Utilisation de la cuisine : 20 €
- Location 1 table + 2 bancs : 1 €
- Facturations diverses
 - couvert complet = 0,30 €
 - couvert seul = 0,20 €
 - verre seul ou tasse = 0,10 €
 - vaisselle diverse = 0,50 € l'unité
 - manquant ou cassé = 1,50 € l'unité
 - détérioration facturée sur constat et au temps passé.

Rappels : il est interdit de faire de la cuisine dans la salle elle-même.

- Le preneur doit obligatoirement balayer, nettoyer la salle et les sanitaires.
- Le preneur déclare sur l'honneur avoir souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile.
- Il est interdit de fumer (décret 92.478 du 29 mai 1992).
- Il est interdit de stationner devant la salle et dans la cour (sauf livraison).
- La Commune n'est pas responsable des vols, nuisances.
- Toute utilisation au-delà de minuit n'est pas autorisée.

Location du tivoli communal

La municipalité met à disposition salle ou matériel pour vos petites réunions en famille : le tivoli communal, celui que vous voyez sur la place à la saison des marchés des 3 villages, peut aussi être réservé et loué auprès de la mairie (05 49 04 03 63); **il vous en coûtera 100 € pour une association ou 120 € pour l'habitant** et une caution de 500 € vous sera demandée. Installation exclusivement par les agents de la commune.
Réservation réservée aux habitants de la commune et sur son territoire.

La réservation des tables et bancs se fait auprès de :

- Rémy Gadreau : 0549054461
- Christophe Devanne : 0549328143
- Olivier Fouillet : 0549256348